

## Projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf

Dossier : 6211-06-099

### Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 25 mars au 9 mai 2003

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf a pris fin le 9 mai 2003. Conformément au mandat qui lui a été confié le 12 mars 2003 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 25 mars au 9 mai 2003, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

## **Le projet**

### **Justification et description**

#### **Le projet**

Le ministère des Transports propose de construire une route de contournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf. Le nouveau tronçon de la route 138, entièrement localisé en milieu boisé, comporterait une emprise d'une largeur moyenne de 62 m sur une longueur de 5,35 km ainsi que deux voies de 3,7 m chacune, doublées d'accotements de 3 m de largeur. De plus, le promoteur prévoit l'aménagement de quatre voies d'accès qui permettraient de rejoindre la rue Principale de Sainte-Anne-de-Portneuf (l'actuelle route 138). Deux des voies d'accès emprunteraient en partie des chemins déjà existant, au centre sud de la municipalité et au niveau de la rue (chemin) de la Forêt alors que les deux autres accès seraient situés respectivement à proximité du pont de la rivière Portneuf ainsi qu'à l'extrémité sud du tracé.

Les travaux se dérouleraient de 2004 à 2006. Le coût total du projet est estimé à 9,9 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 25 mars 2003)

### **Les préoccupations soulevées**

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE.

#### **Le projet**

- La distance entre la route projetée et le réservoir d'eau, en haut de la côte ;
- les accès pour les VTT et les motoneiges qui veulent se rendre en forêt ;
- la présentation des schémas concernant les sentiers de motoneiges ;
- la provenance des déblais.

#### **La justification du projet**

- La justification du projet du fait que le problème du transport lourd va être déplacé de la route actuelle à la route projetée ;
- la situation de Sainte-Anne-Portneuf par rapport à celle de Saint-Siméon quant à la

- nécessité du projet ;
- la présentation d'autres variantes possibles et l'identification du responsable de l'élaboration de ces variantes.

### **Les impacts du projet**

- Les emplois créés par le projet ;
- le transfert des frais de déblaiement de la route actuelle à la municipalité ;
- les impacts du déboisement sur le paysage face au fleuve ;
- les pertes d'emplois et la hausse des taxes municipales ;
- la sécurité sur la route projetée ;
- les risques associés aux produits dangereux sur la future route ;
- l'accessibilité des chemins d'accès à la forêt ;
- l'accès sécuritaire à la forêt étant donné qu'il y a quatre voies à traverser.

### **Les mesures d'atténuation**

#### **L'aire de service proposée par le promoteur**

- La priorité, pour les commerces locaux, d'occuper l'aire de service proposée par le promoteur ;
- les installations (eau, égouts, etc.) dans l'aire de service ;
- le nombre de commerces qui pourraient occuper l'aire de service et le responsable de l'attribution des places.

#### **Les autres mesures d'atténuation**

- La possibilité d'obliger les véhicules qui se rendent en forêt à entrer dans la municipalité pour y favoriser l'activité commerciale ;
- les moyens prévus pour indiquer la route panoramique ;
- les mesures d'atténuation en ce qui a trait au bruit.

### **Les suggestions**

- La prolongation de la période d'information compte tenu du changement de parcours présenté ;

- la construction de nouveaux trottoirs ;
- l'ajout d'une lumière à la sortie ouest dans le but de demander aux gens qui sortent du village de demeurer vigilants ;
- les recommandations à l'effet que le ministère des Transports fasse des pressions auprès des compagnies forestières pour qu'elles utilisent des moyens de transport sécuritaire ;
- un accès pour les cyclistes, compte tenu de la vitesse à laquelle roulent les véhicules.

### **Autres questions**

- Le réaménagement et la relocalisation du camping ;
- les mesures qui seront prises par le promoteur pour remédier au mauvais état de l'aqueduc à cause des vibrations ;
- l'absence d'information sur l'érosion des berges dans l'étude d'impact ;
- la servitude sur les ponceaux et la remise de ces derniers à la municipalité.

## **Les activités d'information et de communication**

### **Les centres de consultation**

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de consultation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

<b>Centre</b>	<b>Adresse</b>
Bibliothèque de Sainte-Anne-de-Portneuf	170, rue Principale
Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf	170, rue Principale

### **Le site Internet**

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

**La parution des avis publics par le promoteur**

Date	Quotidien	Hebdo régional
4 avril 2003		Plein-Jour Haute Côte-Nord
7 avril 2003	Le Soleil	
7 avril 2003	La Presse	
11 avril 2003		Plein-Jour Haute Côte-Nord

**Les communiqués de presse diffusés par le BAPE**

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
25 mars 2003 (Annonce de la période d'information et de consultation publiques)	Quotidiens, Hebdos et médias électroniques de la Côte-Nord	199	Site gouvernemental, site de CNW et site du BAPE

**La séance d'information**

Date	23 avril 2003
BAPE : Animation	Rosemary-Al-Hayek, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Robert Fournier, conseiller en communication
Ministère de l'Environnement	Céline Dupont, chargée de projet
Promoteur	Claude Tremblay, directeur MTQ Mario Heppell, Groupe-conseil Génivar
Assistance	120
Durée	2 heures

## **Les relations de presse**

Une convocation de presse a été émise le 23 avril dans le but de rappeler la tenue de la séance d'information. L'hebdo *Plein Jour Haute Côte-Nord*, *CJBR-FM* (radio, Radio-Canada), *CKRT* (télévision, Radio-Canada) ainsi que *CIMT-TV* (réseau TVA) étaient représentés à la séance d'information.

Par ailleurs, la responsable du dossier a accordé une entrevue à une station radiophonique, *CHME-FM*. Cette entrevue avait pour but de mieux faire connaître la nature et l'objet de la période d'information et de consultation publiques.

## **La revue de presse**

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Plusieurs articles traitant entre autres du projet, de la période d'information et de la séance d'information ont été publiés dans les hebdomadaires *Journal Haute Côte-Nord Ouest*, *Journal Haute Côte-Nord* et *Plein-Jour Haute Côte-Nord*, dans le quotidien *Le Soleil* ainsi que dans les *Nouvelles d'ici*.

De plus les stations radiophoniques *CJBR-FM* (Rimouski), *CKCN* (Sept-Îles), *CBSI-FM* (Sept-Îles), *CHLC* (Baie-Comeau) ont annoncé la séance d'information, abordé le projet ainsi que les préoccupations de la population.

Québec, le 12 mai 2003

Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication, chargée de dossier

En collaboration avec Robert Fournier, conseiller en communication